

Délibération n° 2022-031

<p>République Française</p> <p>Département du Tarn</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'AIGUEFONDE</p>	<p>Nombre de Membres</p> <p>En exercice : 23 Présents : 19 Procurations : 4 Exprimés : 23 Date Convocation : 28-07-2022 Date d'Affichage : 28-07-2022</p>
---	---	--

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Vincent GAREL.

Présents : M. GAREL, Mme BLANC. M. CÉRÉ. Mme OUZIOUI. M. LEROUX. Mme MIRA. M. POLLET, Mme GALTIER-CAUQUIL M. RASTOUIL Mmes BEAUCAMP, MOREIRA. M. SEGONNE. Mme ROMÉRO. M. BARTHES. Mme CHALARD. MMS LACROUX, COUZINIÉ. Mme ZACARIAS. M. GARCIA.

Absents excusés : M. GUÉRIN donne procuration à M. GAREL. Mme BRIAUT donne procuration à Mme OUZIOUI. M. MOUTY donne procuration à Mme BLANC. Mme BAUX-NARVAEZ donne procuration à M. LACROUX.

Secrétaire de séance : Mme ZACARIAS

Objet : *Compte rendu de décisions n° 2022-005 à 011*

- Vu les attributions déléguées à Monsieur le Maire par délibérations du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 et du 10 mars 2022 portant délégation au Maire, définis aux articles L 2122-22 § 4 du CGCT.

- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note les décisions suivantes :

Décision n° 2022-005 du 4 mai 2022 :

Vu la délibération n° 2017-045 du 10 octobre 2017 autorisant M. le Maire à lancer une étude relative à l'aménagement de l'ancien presbytère d'Aiguefonde en gîte d'étape et de séjour,

Vu la décision n° 2020-005 du 13 octobre 2020 d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et d'aménagement de l'ancien presbytère d'Aiguefonde en gîte d'étape au Cabinet d'architecte Benoît CABROL,

Vu la décision du Maire n° 2022-001 du 4 avril 2022 portant attribution des lots aux entreprises,

Considérant que les travaux de réhabilitation et d'aménagement de l'ancien presbytère d'Aiguefonde d'extension nécessitent l'adaptation de certaines prestations à la demande du maître d'œuvre.

Cet avenant correspond à la modification du :

* *Lot n° 1 Entreprise VIALARET : modification travaux d'aménagement du Presbytère d'Aiguefonde (plus-value 14 325€ - moins-value 8 210 €) soit une plus-value de 6 115 € HT.*

Sachant que le montant résultant de cette modification de travaux entraîne une variation de l'enveloppe des travaux qui passe de 173 251.53 € HT à 179 366.53 € HT, soit une plus-value 11.33%.

D'accepter ces modifications, d'approuver les montants des marchés, conformément à la décision n° 2022-005 et de signer les avenants correspondants. Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 23 de l'exercice.

Délibération n° 2022-031

Décision n° 2022-006 du 4 mai 2022 : d'engager M. Frédéric AGAR, 7 rue Alfred de Vigny – 81200 AUSSILLON, pour une animation musicale à la salle polyvalente d'Aiguefonde, dans le cadre du repas annuel des aînés, le samedi 24 avril 2022 de 11h00 à 17h, pour un montant net de 123.78 € et de régler les diverses charges tant salariales que patronales soumises à cette rémunération directement au G.U.S.O.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2022.

Décision n° 2022-007 du 16 mai 2022 : de louer un appartement de type T3, situé 3 rue de la Source à Aiguefonde, à Mme Élise DAVID, à compter du 1^{er} juin 2022 et de signer le contrat de bail de trois ans. Fixe le prix du loyer à 300 € par mois.

Le locataire s'acquittera directement de toutes les charges locatives ainsi que celles réglées par la Commune qui doivent légalement lui être répercutées.

La recette sera portée au budget de la commune - section de fonctionnement – compte 752.

Décision n° 2022-008 du 31 mai 2022 :

Vu la délibération n° 2017-045 du 10 octobre 2017 autorisant M. le Maire à lancer une étude relative à l'aménagement de l'ancien presbytère d'Aiguefonde en gîte d'étape et de séjour,

Vu la décision n° 2020-005 du 13 octobre 2020 d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et d'aménagement de l'ancien presbytère d'Aiguefonde en gîte d'étape au Cabinet d'architecte Benoît CABROL,

Vu la décision du Maire n° 2022-001 du 4 avril 2022 portant attribution des lots aux entreprises,

Vu la décision du Maire n° 2020-005 du 4 mai 2022 avenant 1 relative à la modification du contrat pour le lot 1,

Considérant que les travaux de réhabilitation et d'aménagement de l'ancien presbytère d'Aiguefonde d'extension nécessitent l'adaptation de certaines prestations à la demande du maître d'œuvre.

Ces avenants correspondent respectivement aux modifications des :

** Lot n° 1 Entreprise Vialaret : suite à démolition du plancher en bas de l'étage, constat de la non-existence de reprise des charges au niveau inférieur. Il est nécessaire de créer une structure en poutre et poteau en acier métallique sur nouvelles fondations et sur réalisation de sommiers dans les murs existants (plus-value de 12 900 € HT) - avenant n° 2,*

** Lot n° 5 Sagélec GARRIGUES : ajout d'un luminaire sous radar pour le local vélo extérieur, d'un luminaire sous interrupteur intérieur à voyant et d'un luminaire à l'entrée sous interrupteur intérieur à voyant (plus-value de 617.96 € HT) – avenant n° 1,*

Sachant que les montants résultant de ces modifications de travaux entraînent une variation de l'enveloppe des travaux qui passe de 179 366.53 € HT à 192 884.49 € HT, soit une plus-value de 13 517.96 € HT.

D'accepter ces modifications, d'approuver les montants des marchés, conformément au tableau n° 1 annexé à la décision n° 2019-008 et de signer les avenants correspondants. Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 23 de l'exercice.

Décision n° 2022-009 du 13 juin 2022 :

Vu la décision n° 2011-004 en date du 25 octobre 2021 renouvelant la fourniture des repas de midi pour le restaurant scolaire municipal ouvert aux enfants de l'école maternelle de la commune auprès de la SA API Restauration au prix de 3.62 € TTC à compter du 1^{er} novembre 2021,

Vu la décision n° 2022-004 du 8 avril 2022 relative à la révision de tarif du repas de cantine, par la SA APRI Restauration à 3.69 € TTC, à compter du 01-04-2022

Considérant la hausse anormale des denrées alimentaires depuis la fin du deuxième trimestre 2021, suite à la crise sanitaire,

Délibération n° 2022-031

Décide d'actualiser le tarif du repas à la hausse à la demande de la SA API Restauration, conformément à l'article 8 de la convention du 8 novembre 2019 et de fixer le repas à 3.78 € TTC à compter du 1^{er} septembre 2022. Autorisation à M. le Maire de signer tous les documents s'y rapportant.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif de l'exercice.

Décision n° 2022-010 du 13 juin 2022 : de renouveler auprès du Collège Jean-Louis Etienne - 81200 Mazamet - la fourniture des repas de midi pour le restaurant scolaire municipal ouvert aux enfants de l'école primaire de Saint-Alby à Aiguefonde, au prix de 3.60 € par repas et de signer la convention tripartite correspondante, à intervenir entre la commune, le Collège et le Conseil Départemental, pour une période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2022.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif de l'exercice.

Décision n° 2022-011 du 14 juin 2022 :

Vu le transfert de compétence du service SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) au 1^{er} janvier 2020 à la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015,

Considérant le versement de la redevance annuelle par certains administrés, qui en contrepartie bénéficiaient d'une vidange de la fosse septique, par une entreprise, tous les quatre ans,

Considérant le dépôt de plainte de ces administrés,

Décide de verser aux administrés, selon tableau annexé à la décision n° 2022-011, le remboursement de la redevance SPANC au prorata de chacun, d'un montant total de 1 215.00 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif de l'exercice.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture le - 7 JUIL. 2022

Et publication ou notification du - 7 JUIL. 2022

Aiguefonde, le 6 juillet 2022

Le Maire,

Vincent GAREL

